

## **COMITÉS SCFP-QUÉBEC**

---

### **MISES EN CANDIDATURE POUR LES COMITÉS SUIVANTS :**

- Comité des femmes Créé – Congrès 1979
- Comité triangle rose Créé – Congrès 1997
- Comité des jeunes Créé – Congrès 2007
- Comité justice mondiale Créé – Congrès 2009
- Conseil québécois des autochtones Créé – Congrès 2009
- Comité des droits de la personne Créé – Congrès 2011
- Comité ad hoc en environnement Créé – Congrès 2019
- Comité ad hoc sur les nouvelles technologies Créé - Congrès 2019
- Comité ad hoc pour contrer la sous-traitance et la privatisation Créé – Congrès 2019

### **RÔLE ET MANDAT DES COMITÉS SCFP-QUÉBEC**

---

Voici ce que nous croyons devoir être la trame commune à tous les comités :

- 1) Tous les comités sont aviseurs au Bureau du SCFP-Québec. Ainsi, leur mandat comprend la cueillette d'informations en provenance des sections locales, le suivi auprès du Bureau du SCFP-Québec, la recommandation d'orientations politiques au Bureau du SCFP-Québec de même que, dans certains cas, les modalités de mise en œuvre de ces orientations ;

- 2) Le mandat de tous les comités comprend l'obligation de supporter les instances et les sections locales afin de concrétiser les positions prises par le Bureau, le Conseil général et le congrès du SFCP-Québec, dans leur domaine d'expertise ;
- 3) Tous les comités doivent travailler à susciter l'action syndicale dans les syndicats locaux ;
- 4) Les comités doivent tout mettre en œuvre pour susciter la participation active des personnes visées par leur domaine d'expertise ;
- 5) Les comités doivent orienter leurs actions de façon à favoriser l'implication des personnes issues des groupes cibles dans toutes les structures syndicales ;
- 6) Les comités sont composés de personnes de secteurs différents ;
- 7) Le Bureau du SFCP-Québec nomme une personne responsable politique pour chacun des comités qui sera chargée de voir à ce que le ou les comités dont elle a la responsabilité fonctionnent adéquatement. Ce ou cette responsable politique devra faire rapport au Bureau du SFCP-Québec ;
- 8) La personne présidente d'un comité devra, sur demande, venir présenter les travaux de son comité et les orientations proposées au Bureau du SFCP-Québec ou au Conseil général du SFCP-Québec ;

**Adopté – Bureau SFCP-Québec, 16 novembre 2010**



## FORMULAIRE MISE EN CANDIDATURE

NOM - PRÉNOM	
Numéro de section locale	
Adresse courriel	
Numéro de cellulaire	
Veuillez inscrire le comité pour lequel vous posez votre candidature	
Votre candidature doit être recommandée par la présidente ou le président de votre section locale OU Soumettre une résolution confirmant l'approbation de votre candidature	
NOM – PRÉNOM Signature présidente ou président	
Pourquoi souhaitez-vous siéger à ce comité ?	

**À RETOURNER À L'ATTENTION  
 DE BENOIT BOUCHARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SCFP-  
 QUÉBEC**

**AU PLUS TARD LE 13 SEPTEMBRE 2019**

Au 565, boul. Crémazie Est – bureau 7100, Montréal (Québec) H2M 2V9

Par courriel [clarone@scfp.ca](mailto:clarone@scfp.ca)